METTEZ VOS PREUVES À L’ABRI

Pour les militants et ONG dont les preuves ne devraient pas vivre uniquement sur leurs propres appareils.

The Threshold Initiative · Note de présentation pour militants et ONG · Version 1 (projet) · novembre 2026 · En développement, pas encore constituée

Si vous avez des preuves qui doivent être gardées à l’abri, hors de vos locaux, c’est ici qu’elles vont.

Nous leur donnons une empreinte, les conservons sur deux sites indépendants et ne les écrasons jamais. Nous ne recueillons pas de preuves, et nous ne faisons ni campagne ni procès avec ce que vous nous confiez.

LE RISQUE QUE VOUS CONNAISSEZ DÉJÀ

Des appareils sont saisis. Des bureaux sont perquisitionnés. Des comptes sont fermés. Les financements s’arrêtent et la personne qui savait où tout se trouvait part. Quand les preuves ne vivent qu’auprès de ceux qui les ont recueillies, elles peuvent disparaître avec eux, et un dossier dont on ne peut démontrer qu’il est intact est facile à écarter.

CE QUE NOUS FAISONS

- **Nous gardons une copie loin de vous.** Chaque enregistrement reçoit son empreinte à l’arrivée et est conservé sur deux sites à gouvernance indépendante, à Genève et près de Reykjavik. Le registre n’existe que lorsque les deux concordent.
- **Nous n’écrasons jamais.** Tout ce qui est fait ensuite peut être confronté à son empreinte. Les notes peuvent être révisées, l’original restant visible.
- **Nous pouvons la noter, si vous le choisissez.** Au moins deux évaluateurs indépendants, chacun déclarant tout lien avec le sujet, selon une norme publiée. Une note facilite la tâche de ceux qui s’appuieront sur vos preuves.
- **Vous gardez vos droits.** Vous gardez le droit d’auteur ; nous ne détenons qu’une licence d’usage, et ce que vous donnez ne peut être vendu ni cédé à un intérêt commercial. Ces garanties sont proposées et des juristes suisses les testeront.

ENCORE EN CONCEPTION

Deux options ne sont que des propositions : des preuves scellées sous une clé que vous seul détenez, et des preuves rendues publiques à une date que vous choisissez. Nous ne les présenterons pas comme disponibles tant que des juristes ne nous auront pas dit ce que nous pouvons honnêtement affirmer.

CE QUE NOUS NE POUVONS PAS PROMETTRE

- Une protection contre une injonction judiciaire ou une saisie. Là où une option scellée existera, nous ne pourrions pas l’ouvrir nous-mêmes, mais savoir si cela tient dans une juridiction relève de juristes.
- La sécurité d’une personne. Ne déposez rien qui pourrait mettre quelqu’un en danger tant que l’option scellée n’existe pas et que des juristes n’ont pas conseillé.
- Que vos preuves seront bien notées. Une note peut être basse, et une note publiée est publique.

AVANT DE DÉPOSER QUOI QUE CE SOIT

La Base de connaissances n’est pas encore construite : il n’y a donc rien à déposer aujourd’hui. Ce qui existe, c’est notre Mur des 77, bâti à partir de sources publiées, et ce plan. Nous voulons concevoir les conditions avec les militants et ONG qui s’en serviront, pour qu’ils lui fassent confiance avant d’en dépendre.

ET MAINTENANT

Lisez la note pas à pas sur le traitement de chaque élément. Puis dites-nous ce qui vous rendrait prêt à placer des preuves chez nous, et ce qui vous en empêcherait. The Threshold Initiative est en développement et n’est pas encore constituée.

Andrew Henderson, Architecte en chef · info@thresholdinitiative.org · thresholdinitiative.org